



## 40 ans de Garantie

### Le meilleur choix de plancher environnemental qui soit !

DAVA Inc. est très fière de vous offrir son programme de garantie résidentielle et commerciale sur tous les produits pré vernis et pré huilés installés et entretenus selon nos recommandations et directives.

Le programme de garantie résidentielle et commerciale Dava s'applique à l'acheteur original et lui garantit que les planchers pré vernis ou pré huilés sont à la hauteur des standards de qualité Dava ainsi que ceux de l'industrie en général.

Note : Pour que la garantie s'applique, le taux d'humidité relatif de votre résidence ou bâtiment doit être maintenu aux taux spécifiés dans notre garantie.

La garantie des planchers pré vernis et pré huilés s'applique uniquement aux installations suivantes :

- Résidentielles
  - Commerciales légères (ex : boutiques de centre d'achats, etc.)
  - Bureaux d'affaires
  - Tout établissement non voué à la restauration
- Sont exclues les installations à usage commercial lourd ou industriel.

Cette garantie résidentielle et commerciale s'applique sur tous les planchers pré vernis et pré huilés fabriqués après le 05 Janvier 2009.

### Garantie à vie sur l'intégrité structurelle du plancher

Lors du processus de fabrication, Dava fait subir un contrôle de qualité rigoureux à toutes les étapes. Ceci nous permet de vous garantir un produit uniforme et de qualité supérieure.

Dava garantit ses planchers pré vernis et pré huilés à l'acheteur original au moins aussi longtemps que la durée prévue au contrat ou que celui-ci demeurera propriétaire de la résidence ou de son bâtiment dans lequel le produit Dava est installé.

La garantie Dava s'applique à tous les défauts de fabrication, de classification, ainsi que d'application d'huile, de teinture et du fini au polyuréthane.

La garantie à vie sur l'intégrité structurelle du plancher signifie que ce produit restera sans défaut de dimension de moulage, de laminage ou d'assemblage.

## **Produits de plancher Dava : Dispositions du contrat**

Les produits pré vernis et pré huilés de Dava sont garantis pour l'acheteur original contre le délaminage (séparation entre les plis), le gauchissement, le vallonement, la torsion et le coffrage à l'intérieur des taux d'humidité recommandés par Dava, du sous-plancher et des conditions environnementales normales, tel que mentionné dans le guide d'installation.

Important : Le terme 'conditions environnementales normales' stipule que votre système de chauffage et ventilation permet de maintenir un taux d'humidité relatif entre 40% et 60% pour les planchers de la Collection Océan (Engineered) et de 40% à 50% pour les planchers de bois solide afin d'atteindre la performance des planchers de bois franc.

Des taux d'humidité relatifs semblables sont impératifs lorsqu'il est question d'ameublement ou de tout autre produit en bois.

Lorsque la garantie s'applique, Dava se limite à remplacer ou réparer, selon l'option de Dava, les lames qui démontrent un défaut de fabrication, excédent 5% de marge d'erreur (norme de l'industrie), c'est-à-dire le matériel qui exclue la marge d'allocation de coupe.

Ne sont pas couverts par la garantie : Tous les dommages dus au transport, l'entreposage, l'installation ou à des conditions intérieures extrêmes (chaleur, sécheresse ou humidité extrême) exposition extrême au soleil ou tout autre source de rayons ultraviolets. (Lorsque le plancher est exposé à une chaleur, sécheresse ou humidité extrême, ceci peut causer des dommages au plancher.)

En temps normal, les propriétés naturelles du bois font en sorte qu'il subisse de légères expansions ou contractions. Ces légères variations se corrigeront avec les changements climatiques et en maintenant des conditions environnementales normales.

## **Système de chauffage radiant**

Dava déconseille la pose d'un système de chauffage radiant sous un plancher de bois franc massif de ¾ po. d'épaisseur à moins qu'il ne soit collé avec de la colle recommandée par Dava pour ce type d'installation.

## Disposition de contrat pour la Collection Océan ( Engineered ) seulement

Nos planchers d'ingénierie peuvent être installés sur un sous-plancher muni d'un système de chauffage radiant (*tube d'eau chaude dans le béton ou entre les traverses de bois*). Afin de conserver votre plancher dans des conditions optimales de performance, vous devez vous référer au guide d'installation de plancher d'ingénierie.

Avant l'installation de votre plancher, il est important que votre système de chauffage radiant ait été testé et en opération pendant quelques semaines. La surface de votre plancher de bois franc ne devrait jamais excéder une humidité relative entre 40% et 60% pour le bois d'ingénierie et entre 40 et 50% pour le bois solide, et ce, durant toute l'année. Les appareils de régulation de l'humidité tel un humidificateur ou déshumidificateur sont à utiliser si nécessaire.

## Garantie contre l'usure du fini pré vernis

Dava garantit à l'acheteur original, pour 40 ans (selon le contrat d'achat à partir de la date de signature), son plancher contre l'usure totale ou la séparation d'avec la surface du bois pour des conditions d'utilisation normale résidentielle.

### **De plus,**

La garantie contre l'usure du fini **exclue** toute marques de coup, les égratignures, les bosselures ainsi que tout dommage causé à la surface par manque d'entretien, la négligence, les souliers à talons aiguilles, l'utilisation de vadrouille mouillée, l'eau, les cailloux, l'érosion, le sable et autres abrasifs, le manque de prévention ou de protection adéquate ainsi que tout autre usage inapproprié du plancher.

L'usure se doit d'être évidente et couvrir au moins 10 % de la surface du plancher. La perte de lustre n'est pas considérée comme de l'usure.

Les produits de nettoyage utilisés doivent être ceux suggérés par Dava et conçus spécialement pour les planchers de bois franc pré vernis Dava.

Utiliser d'autres produits que ceux suggérés par Dava risque d'endommager le plancher et de rendre la garantie nulle. Ces garanties s'appliquent à condition que les entretiens préventifs réguliers et l'installation soient prescrits dans ce guide ainsi que dans les guides d'installation Dava et qu'ils aient été respectés.

## Procédure d'enregistrement de plainte

En vertu de ce programme de garantie, lorsqu'une plainte doit être formulée, contactez votre détaillant autorisé Dava ou l'achat a été effectué.

Cette plainte doit nous parvenir par écrit durant la période couverte par la garantie et pas plus tard que 6 mois après l'apparition du problème à l'origine de la plainte.

Seront alors vérifiés, la date d'achat et l'identité de l'acheteur original ainsi que les factures d'achats.

Le plancher Dava faisant l'objet d'une plainte doit avoir été acheté chez un détaillant autorisé Dava et avoir été payé en totalité. L'achat d'un plancher Dava chez un détaillant non autorisé rend caduque la présente garantie Dava.

## **Important**

Dava vous recommande expressément de conserver en lieu sur, la garantie Dava, les guides d'installation et d'entretien ainsi que vos factures d'originales.

Si votre détaillant Dava est incapable de répondre à votre demande, veuillez alors contacter Dava par courrier à l'adresse suivante ;

### **DAVA Inc.**

1197, Notre-Dame Est (Suite 100), Thetford Mines, Québec, Canada G6G 2V2

**Tél.** : 418-338-0888 **SF** : 877-776-1919 **Fax** : 418-334-0999

Ou par courriel : [davidgilbert@dava.ca](mailto:davidgilbert@dava.ca)

- **Dava vous fera parvenir un formulaire à compléter et à retourner**

Dava se réserve le droit de faire inspecter le plancher par un représentant désigné et l'autorise à prélever des échantillons aux fins d'analyse. Celui-ci transmettra ses conclusions dans un délai raisonnable.

## **Enregistrement de votre garantie Dava**

Félicitations pour votre choix judicieux et merci d'avoir acheté un plancher Dava ! Pour enregistrer votre garantie, complétez le formulaire sur notre site Web à l'adresse [www.dava.ca](http://www.dava.ca) ou simplement faire parvenir ce formulaire à l'adresse suivante :


### **DAVA Inc.**

1197, Notre-Dame Est (Suite 100), Thetford Mines, Québec, Canada G6G 2V2

**Tél.** : 418-338-0888 **SF** : 877-776-1919 **Fax** : 418-334-0999

Ou par courriel : [davidgilbert@dava.ca](mailto:davidgilbert@dava.ca)

**Note** : *Conservez toutes les factures d'originales d'achat, d'installation etc. Vous pourriez en avoir besoin pour la garantie. Assurez-vous également d'avoir en main toute l'information concernant votre détaillant autorisé Dava, l'équipe d'installation ainsi que les produits achetés.*

 <b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>			
Prénom :		Nom :	
Adresse :		Ville :	
Province/État :		Pays :	
Code Postal :		Courriel :	
Téléphone :			
Quel est votre groupe d'âge ?			
18-24 ans :	<input type="checkbox"/>	25-34 ans :	<input type="checkbox"/>
35-44 ans :	<input type="checkbox"/>	45-54 ans :	<input type="checkbox"/>
55-64 ans :	<input type="checkbox"/>	65 ans + :	<input type="checkbox"/>
Détaillant			
Nom [Cie] :		Vendeur :	
Adresse :		Ville :	
Province/État :		Pays :	
Code Postal :		Courriel :	
Date d'achat :	Jour/____ Mois/____ Année/____		
Installateur			
Nom [Cie] :		Installateur :	
Adresse :		Ville :	
Province/État :		Pays :	
Code Postal :		Courriel :	
Téléphone :		Date de l'installation	Jour/____ Mois____ /Année____
L'installateur est : (cocher)			
Installateur spécialisé dans le plancher de bois franc :	<input type="checkbox"/>	Menuisier :	<input type="checkbox"/>
Moi-même :	<input type="checkbox"/>	Installateur de couvre plancher :	<input type="checkbox"/>
Bricoleur :	<input type="checkbox"/>	<u>Autre : (Précisez)</u>	
Superficie totale installée :	_____pi <sup>2</sup>	_____m <sup>2</sup>	



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

(page 2)

Produit(s) installé(s)			
Collection Forêt	Essence _____ Teinte _____	Lustre ____ Grade _____	Largeur _____
Collection Océan	Essence _____ Teinte _____	Lustre ____ Grade _____	Largeur _____
Collection Rivière	Essence _____ Teinte _____	Lustre ____ Grade _____	Largeur _____
Collection Terre	Essence _____ Teinte _____	Lustre ____ Grade _____	Largeur _____
Pièce ou le planche a été installé		No. De personnes qui habitent la propriété	
Entrée- vestibule <input type="checkbox"/>	Bureau <input type="checkbox"/>	Adultes : _____ Enfants : _____ Adolescents (13 à 18 ans) _____	
Corridor <input type="checkbox"/>	Chambre <input type="checkbox"/>		
Balcon <input type="checkbox"/>	Salle de jeux <input type="checkbox"/>		
Cuisine <input type="checkbox"/>	Utilisations commerciales légères <input type="checkbox"/>	Mari <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>	
Salle à dîner <input type="checkbox"/>		Les deux <input type="checkbox"/> Enfants <input type="checkbox"/>	
<u>Autre (spécifiez) :</u>		Designer <input type="checkbox"/> Entrepreneur <input type="checkbox"/>	
		<u>Autre (spécifiez) :</u>	
Types de sous planchers		Type d'installation	
Bois <input type="checkbox"/>	Béton <input type="checkbox"/>	Cloué <input type="checkbox"/> Collé <input type="checkbox"/>	Collé et Cloué <input type="checkbox"/>
Emploi d'accessoires		Vernis sur place <input type="checkbox"/>	Huilé sur place <input type="checkbox"/>
		Âge de la propriété	
Lambris <input type="checkbox"/>	Nez de palier <input type="checkbox"/>	Neuve <input type="checkbox"/>	11 à 15 ans <input type="checkbox"/>
Réduit <input type="checkbox"/>	Moulure <input type="checkbox"/>	Moins de 5 ans <input type="checkbox"/>	Plus de 15 ans <input type="checkbox"/>
<u>Autre (spécifiez) :</u>		5 à 10 ans <input type="checkbox"/>	Inconnu <input type="checkbox"/>
Comment avez-vous entendu parler des produits DAVA ?			
Propriétaire de Planchers DAVA <input type="checkbox"/>	Ami/ membre de la famille <input type="checkbox"/>	Entrepreneur/constructeur <input type="checkbox"/>	
Décorateur/Architecte <input type="checkbox"/>	Publicité dans un magazine <input type="checkbox"/>	Publicité à la radio <input type="checkbox"/>	
Publicité d'un détaillant local <input type="checkbox"/>	Étalage en magasin <input type="checkbox"/>	Publicité à la télé <input type="checkbox"/>	
Recherche sur Internet <input type="checkbox"/>	Reportage <input type="checkbox"/>	Salon spécialisé <input type="checkbox"/>	
<u>Autre (spécifiez) :</u>			



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

(Page 3)

### Type de propriété

Unifamiliale <input type="checkbox"/>	Condominium/ Maison de ville <input type="checkbox"/>
Commerciale <input type="checkbox"/>	Résidence secondaire <input type="checkbox"/>

Autre (spécifiez) :

### Valeur de la propriété

Moins de 99,000 \$ <input type="checkbox"/>	500 000.00\$ - 999 000.00\$ <input type="checkbox"/>
100 000.00\$ - 199 000.00\$ <input type="checkbox"/>	1 000 000.00\$ - 2 000 000.00\$ <input type="checkbox"/>
200 000.00\$ - 299 000.00\$ <input type="checkbox"/>	2 000 000.00\$ - 5 000 000.00\$ <input type="checkbox"/>
300 000.00\$ - 499 000.00\$ <input type="checkbox"/>	5 000 000.00\$ - 20 000 000.00\$ <input type="checkbox"/>

### Facteurs ayant Influencé votre achat

Aspect environnemental du produit <input type="checkbox"/>	Facilité d'entretien <input type="checkbox"/>	Qualité <input type="checkbox"/>
Apparence <input type="checkbox"/>	Rapidité d'installation <input type="checkbox"/>	Style <input type="checkbox"/>
Teintes disponibles <input type="checkbox"/>	Possibilité de re-sablage <input type="checkbox"/>	Durabilité <input type="checkbox"/>
Essences de bois disponibles <input type="checkbox"/>	Les différents finis <input type="checkbox"/>	Prix <input type="checkbox"/>

Autres (spécifiez) :

*Merci d'avoir choisi un plancher DAVA !*

### Éléments non couverts par cette garantie

La garantie Dava ne couvre pas les marques de coups, les égratignures et les dommages dus à la négligence, l'eau, l'emploi d'une vadrouille mouillée, l'érosion, les cailloux, le sable et autres abrasifs, les souliers à talons aiguilles, les insectes, les animaux domestiques, l'utilisation inappropriée, les abus, les accidents, la décoloration naturelle de la surface du bois, les conditions environnementales extrêmes, le non-respect des directives d'installation du manufacturier, l'installation incorrecte, l'entretien inadéquat, le manque de prévention ou de protection dans la cuisine ou sous les pattes des meubles, ainsi que l'utilisation ou l'altération inappropriées du produit d'origine.

Toute déformation du produit qui s'avère être non mesurable ou uniquement visible sous un éclairage ou un angle particulier n'est pas considérée comme étant un défaut, donc n'est pas couverte par la garantie Dava. La définition de «défaut» s'évalue par sa visibilité depuis une distance raisonnable du plancher, à hauteur d'homme, en position verticale.

● **CE QUI PRÉCÈDE ÉTABLIT LES SEULES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE DAVA EN VERTU DE LA GARANTIE. CETTE GARANTIE CONSTITUE UN RECOURS EXCLUSIF ET REMPLACE TOUTE AUTRE DÉCLARATION, ENTENTE ACCESSOIRE, CONVENTION, CONDITION OU GARANTIE DE QUELQUE NATURE OU DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS RESTRICTION, TOUTE CONDITION OU GARANTIE CONCERNANT LA VALEUR COMMERCIALE, L'À-PROPOS D'UN USAGE PARTICULIER, LA DURABILITÉ, LA PERTINENCE, LA QUALITÉ OU LA CONDITION OU TOUTE CONDITION OU GARANTIE EN VERTU D'UNE LOI OU DE LA LOI OU D'ÉQUITÉ, OU DU DÉROULEMENT D'UNE TRANSACTION OU DES USAGES DU COMMERCE. DAVA OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT D'AUCUNE MANIÈRE ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTE PERTE OU DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, DISSUASIF, ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL, ACCESSOIRE, SECONDAIRE OU SPÉCIAL, DE MÊME QUE DE TOUTE RÉCLAMATION PAR UNE TIERCE PARTIE POUVANT RÉSULTER DE L'USAGE OU DE LA PERTE DE L'USAGE, DE LA PERFORMANCE OU DE LA NON PERFORMANCE DES PLANCHERS PRÉ VERNIS DAVA.**

**LES CONDITIONS PRÉCÉDENTES S'APPLIQUENT À TOUTE REVENDICATION, DEMANDE OU INSTANCE SANS ÉGARD À LA NATURE DE LA CAUSE DE L'ACTION, INCLUANT ENTRE AUTRES LA NATURE DE LA VIOLATION D'UN CONTRAT, LA VIOLATION D'UNE GARANTIE ACCESSOIRE OU UN DÉLIT CIVIL, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE OU LA FAUSSE REPRÉSENTATION. CERTAINES CONDITIONS, EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE NE SONT PAS PERMISES OU SONT SANS EFFET DANS CERTAINES PROVINCES ET CERTAINS ÉTATS. IL EST DONC POSSIBLE QUE CERTAINES CONDITIONS, EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS NE VOUS CONCERNENT PAS. EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE, VOUS AVEZ DES DROITS PRÉCIS RECONNUS PAR LA LOI, ET IL SE PEUT ÉGALEMENT QUE VOUS AYEZ D'AUTRES DROITS SELON LA PROVINCE OU L'ÉTAT CONCERNÉ. LA PRÉSENTE GARANTIE DU MANUFACTURIER REMPLACE TOUTE GARANTIE LÉGALE POUVANT AUTREMENT ÊTRE APPLICABLE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, SI LA GARANTIE LÉGALE TROUVE APPLICATION. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, CELLE-CI SERA LIMITÉE AU MAXIMUM PERMIS PAR LA LOI APPLICABLE ET RIEN NE DEVRA ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME ÉTENDANT LA GARANTIE LÉGALE AU-DELÀ DU MINIMUM PRESCRIT PAR LA LOI.**

Le seul recours rendu possible par la présente consiste à réparer, refiner ou remplacer, selon l'option de DAVA, les produits défectueux. Dans l'improbable éventualité où DAVA serait incapable d'apporter les corrections nécessaires après un nombre de tentatives raisonnables, celui-ci remboursera, si nécessaire, le prix d'achat de la portion défectueuse du plancher, calculé au prorata de l'utilisation.

Toute tentative pour réparer, remplacer ou refiner le plancher avant l'inspection et l'autorisation de DAVA aura pour effet de rendre nulle la présente garantie. À la suite de l'entente prise entre le propriétaire du plancher et DAVA, l'exécution de la réparation ou de l'entente finale devra être complétée à l'intérieur d'une période de douze [12] mois suivant la date de l'entente ou tout autre délai prescrit dans celle-ci.

● Aucun distributeur, détaillant, installateur, agent, vendeur ou représentant de DAVA n'est autorisé à modifier ou augmenter les conditions ou la durée du présent programme de garantie.

[www.dava.ca](http://www.dava.ca)